Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 017-200041689-20230703-BC2023_029-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 3 juillet 2023

Objet : Hôtel d'Entreprises Arcadys - Actualisation de la tarification location des salles et bureau de passage

Numéro de délibération : BC2023_029

L'an deux mille vingt trois, le trois juillet, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Wilfrid HAIRIE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 017-200041689-20230703-BC2023_029-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délégation 3-7 autorisant le bureau communautaire à fixer les tarifs des services communautaires à l'exception des taxes et redevances des services industriels et commerciaux,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 22 juin 2015 agglomérant les tarifs et les modalités d'application des locations, tant sur la partie bureaux, que sur la partie salles de réunion et bureau de passage, au sein de l'hôtel d'entreprises Arcadys,

Considérant que les tarifs de location des salles de réunion et bureau de passage n'ont pas évolué depuis 2015,

Considérant une étude comparative sur les offres locatives comparables situées sur un périmètre de 20 à 50 kms autour de Saint-Jean d'Angély faisant apparaître un potentiel de marge tarifaire,

Considérant le taux d'inflation 2022,

Il est proposé de ne plus appliquer de tarifs différenciés en fonction de l'origine géographique de la demande et d'actualiser les tarifs de location des salles de réunion et bureau de passage en modifiant les tarifs comme suit :

TARIFS DE LOCATION en €uros HT

Organisation des espaces		Capacité	1/2 journée Matin (9h00-13h00) ou Après-midi (14h00-18h00)	Journée (9h00-18h00)	Forfait 5 jours	Soirée (18h30-21h30)	Heure suppl.*
			nouv. Tarif	nouv. Tarif	nouv. Tarif	nouv. Tarif	nouv. Tarif
Salles Rio ou Kyoto (47m²) RDC	Conférence	45	55,00 €	85,00 €	350,00 €	65,00 €	20,00 €
	Tour de table	22/24					
Salle Rio/Kyoto jumelées (94 m²) RDC	Conférence	90	110,00 €	170,00 €	700,00 €	130,00 €	40,00 €
	Tour de table	22/24					
Salle Horizon (27m²) R+2	Tour de table	12	45,00 €	65,00 €	275,00 €	50,00 €	20,00 €
Bureau de passage**	Bureau et fauteuil, table et chaises	8	25,00 €	40,00 €	120,00 €	35,00 €	15,00 €

** Dépassement horaire : application des tarifs "heure supplémentaire".*

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission développement économique / tourisme réunie en séance du 30/05/2023 :

- d'approuver la nouvelle tarification comme indiqué ci-dessus à compter du 01/09/2023,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 017-200041689-20230703-BC2023_029-DE

- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU